

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
18/02/2025

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoint au Maire.
Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Marc PINAULT, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Romuald DUDA

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

POINT 2025-04- Débat d'orientations budgétaires 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

CONSIDERANT que l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notré » impose que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/02/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20250225-2025-04-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2025
Notification : 03/03/2025

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.